

Direction des affaires juridiques  
et législatives

PAR COURRIEL

Le 26 novembre 2024

Madame Nathalie Roy  
Députée de Montarville  
Présidente de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
1045, rue des Parlementaires, bureau 1.27  
Québec (Québec) G1A 1A3

**Objet : Projet de loi d'intérêt privé n° 212 – Loi modifiant la Loi constituant en corporation Foyer Wales - The Wales Home**

**Présenté par : M. André Bachand, député de Richmond**

Madame la Présidente,

Conformément aux *Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale* concernant les projets de loi d'intérêt privé, vous trouverez ci-joint l'original de mon rapport pour le projet de loi d'intérêt privé, dont le titre est énoncé dans l'objet, comme prévu à l'article 38.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

La directrice de la législation,



Valérie Roy

p. j. : Rapport

Rapport selon l'article 38 des *Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale*  
concernant les projets de loi d'intérêt privé

---

À la présidente de l'Assemblée nationale,

Le projet de loi d'intérêt privé n° 212, *Loi modifiant la Loi constituant en corporation Foyer Wales - The Wales Home*, a été déposé auprès de la directrice de la législation le 4 novembre 2024.

En vertu de l'article 22 du *Règlement de l'Assemblée nationale* et de l'article 35 des *Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale*, le projet de loi d'intérêt privé ne peut être adopté par l'Assemblée nationale pendant la période de travaux en cours.

L'avis publié à la *Gazette officielle du Québec* en vertu de l'article 36 des *Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale*, ainsi que ceux publiés dans un journal en vertu de l'article 37 de ces mêmes règles ont été produits et sont conformes à ces articles.

En conséquence, ce projet de loi peut être présenté à l'Assemblée nationale, mais ne peut être adopté pendant la période de travaux en cours

La directrice de la législation,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Valérie Roy', is positioned above the printed name.

Valérie Roy

Québec, le 26 novembre 2024

**ANNEXE AU RAPPORT**

Le projet de loi a été déposé auprès de la directrice de la législation le 4 novembre 2024.

---

L'avis a été publié :

- 1- à la *Gazette officielle du Québec* à la date suivante : 16 novembre 2024;
- 2- dans le journal *La Tribune* aux dates suivantes : 11 octobre 2024, 18 octobre 2024, 25 octobre 2024 et 1<sup>er</sup> novembre 2024.

---

Les copies des avis publiés dans le journal ont été remises auprès de la directrice de la législation.